

Le 24 janvier 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Sylvere
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité

Qu'une demande de dérogation mineure sera discutée par le conseil municipal de St-Sylvere à sa séance ordinaire 6 mars 2023, situé au 837, 8e rang à 20 heures.

Demande : 3 éléments dérogatoires

- 1— Marge de recul latéral demandée pour la fosse à fumier existante : 1 m norme en vigueur zone A-02 : 4 m Article #81 du règlement de zonage #247;
- 2— Marge de recul latérale demandée pour l'entrepôt existant : 1.5 m norme en vigueur zone A-02 : 4 m article #81 du règlement #247;
- 3 — Marge de recul arrière demandé pour la grange existante : 2 m norme en vigueur zone A-02 : 10 m article #80 du règlement de zonage #247.

Désignation de l'immeuble :

Adresse : 311 Rang 10

Lot : #5 652 240

Matricule : 0419 27 8027

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

QUE : copie du document est disponible pour consultation au bureau municipal.

DONNÉ à St-Sylvere, ce 24em jour du mois de janvier 2023



Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière résidante à Saint-Sylvere certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 18h30, le 24e jour du mois de janvier 2023 à chacun des endroits suivants, à savoir : bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 24 janvier 2023



Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et
Greffière-trésorière